

BULLETIN de l'académie de RENNES

SNUEP

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL



Septembre 2025

www.rennes.snuep.fr

ÉDITO : Amère évolution de l'enseignement professionnel et quelques espoirs

Il est parfois utile et nécessaire de revenir dans le temps et de mesurer à quel point l'esprit de la formation professionnelle sous statut scolaire a fortement été bouleversée ces dernières années sous l'impulsion des ministres successifs de l'ère macron.

En 1920, l'enseignement technique est rattaché au ministère de l'Instruction publique, créant ainsi une distance entre les établissements et les employeurs. Une circulaire du 4 décembre 1926 de la DET (Direction de l'enseignement technique, créée en 1892, et qui traduit la volonté d'une formation professionnelle scolaire) précise : « En droit, l'ouvrier est aussi un citoyen et un homme. Comme tel il n'est pas un moyen mais une fin ; il doit non seulement être capable de produire, mais aussi de penser ; il a droit à la culture par laquelle on devient homme, c'est-à-dire un être libre ».

En 2025, à l'heure de l'anniversaire des 40 ans de la création du baccalauréat professionnel, les orientations politiques se sont totalement écartées de l'esprit qui animaient la circulaire du 4 décembre 1926. On peut sans hésiter qualifier ces orientations de rétrogrades. La voie professionnelle subit depuis 2017 des

réductions d'horaires et une réorientation vers les intérêts économiques de court terme.

L'influence du monde de l'entreprise s'étend et se renforce. La réforme de 2019 a notamment amputé la filière production de presque 300 heures. C'est moins d'école pour les élèves, majoritairement issus des classes populaires et une perte de sens croissante pour les enseignants qui voient le niveau d'exigence se réduire progressivement.

La réforme actuelle de la Terminale bac pro s'inscrit dans des logiques de réduction de la formation, de développement des

périodes de stage. Certes, le gouvernement sous la pression des syndicats et notamment du SNUEP-FSU a concédé un « recul » de la période d'examen à la fin mai mais a conservé le parcours en y qui devient parcours personnalisé. Même devant l'évidence d'un chaos provoqué par l'anticipation des examens et la mise en place d'une période perdue pour les enseignants comme pour les élèves, ce ministère « amer » décide en toute idéologie de persister dans ses erreurs. Il faut continuer à lutter, argumenter, dérouler la seule logique possible, la défense d'un enseignement de qualité et émancipateur pour nos élèves.



Carte des formations : le combat syndical paye

L'année dernière, le projet d'évolution de la carte des formations élaboré par les services du rectorat prévoyait la fermeture du bac pro hygiène, propreté et stérilisation.

Sur ce dossier, comme pour les autres fermetures posant problème,

le SNUEP-FSU s'est battu dans toutes les instances pour éviter cette fermeture. Le rectorat a fini par céder, tout en menaçant de remettre cette mesure à l'ordre du jour si les effectifs étaient insuffisants en septembre 2025. A la rentrée, la filière était

complète, validant ainsi l'analyse de la FSU sur la situation.

Si malheureusement, nos arguments n'ont pas été entendus pour les autres fermetures, cette victoire syndicale montre l'intérêt d'intervenir dans les différentes instances.

Mission parlementaire sur le baccalauréat professionnel

La commission des affaires culturelles et de l'éducation a confié à Mme Géraldine Bannier (députée Les démocrates de Mayenne) et M. Jean-Claude Raux (député écologiste et social de Loire-Atlantique) une mission sur les impacts des réformes successives sur le baccalauréat professionnel.

Dans leur introduction les députés rappellent que les réformes se sont succédées sans être jamais été évaluées. Par honnêteté ils auraient pu préciser que les syndicats et notamment le SNUEP-FSU avaient fait, eux, le travail de bilan.

Les rapporteurs dans leurs constats rejoignent en grande partie ceux du SNUEP-FSU, et notamment sur le fait que les mesures prises ont eu pour principal effet de diminuer le volume des heures d'enseignement et donc de baisser la qualité de la formation des élèves de la voie professionnelle.

Mesures en contradiction avec les ambitions affichées de faire de la voie professionnelle une filière d'excellence.

Ainsi, les parlementaires n'hésitent pas à parler de « l'échec de la réforme de 2018 et du bilan très mitigé de celle de 2023 ». La représentation nationale aurait gagné du temps à écouter les organisations syndicales, qui dans leur majorité annonçaient dès le début la faillite « de la dite transformation de la voie professionnelle ».

Si les membres de la commission des affaires culturelles ouvrent enfin les yeux sur les erreurs du macro-

nisme il faut maintenant que le parlement aille plus loin et que nombres de préconisations de la mission soit effectivement mis en place (supprimer le chef d'œuvre et rétablir les volumes horaires disciplinaires correspondant, supprimer le parcours en Y et, en conséquence rétablir le volume d'enseignements correspondant pour tous, permettre aux élèves volontaires de suivre une quatrième année de formation en lycée professionnel, en effectifs réduits et centrée sur les savoirs fondamentaux...)

**Agissons
UN AUTRE LYCÉE PRO
luttons EST POSSIBLE**

De stage en stage

Fort du succès des stages organisés l'année dernière, le SNUEP-FSU académique organise de nouvelles journées de formation.

• Le 13 novembre à Rennes : la sécurité sociale et la protection sociale complémentaire, quels changements en 2026 ?

Alors que les règles de prise en charge d'une partie de la complémentaire santé par notre employeur vont changer, cette journée nous permettra de comprendre ce qui sera vraiment financé par l'éducation nationale, d'analyser la différence entre sécurité sociale et mutuelle santé et la raison de la revendication du 100% sécu.

Pensez à vous inscrire et à

faire votre demande d'autorisation d'absence avant 13 octobre. Cette demande est à déposer auprès de votre chef d'établissement. Vous trouverez la fiche d'inscription (à nous renvoyer par courrier ou courriel) sur le site du SNUEP-FSU (rennes.snuep.fr)

• Le 5 décembre, à Rennes nous échangerons sur les droits et devoirs des contractuel.les.

De plus en plus nombreux dans l'éducation nationale, lancés sans formation dans l'enseignement, les agents non titulaires sont rarement informés de leurs droits.

L'objectif de ce stage est de mieux appréhender les processus d'affectation, les

possibilités de titularisation ou de titularisation, les rémunérations, les droits aux formations, aux congés et absences. Ce stage sera animé par Fouad El-Hakmaoui.

Pensez à vous inscrire et à faire votre demande d'autorisation d'absence avant le 5 novembre. Cette demande est à déposer auprès de votre chef d'établissement. Vous trouverez la fiche d'inscription (à nous renvoyer par courrier ou courriel) sur le site du SNUEP-FSU (rennes.snuep.fr)

Ce stage est ouvert à l'ensemble des contractuel.les, syndiqué.e.s ou non, les frais de déplacement sont pris en charge pour les adhérent.es FSU

Accueil des stagiaires

Mercredi 27 août dernier, le SNUEP-FSU a participé sur le campus de Rennes 1 à l'accueil de nos nouveaux collègues stagiaires PLP. Ainsi nous avons pu rencontrer 12 stagiaires qui viennent de tous les hori-

zons tant géographiques que disciplinaires. Ce temps a été l'occasion de présenter un syndicat spécialisé dans l'accompagnement des professeurs de lycée professionnels et de répondre à quelques-unes de leurs

interrogations. Le SNUEP-FSU se tiendra évidemment à leur côté lors des différentes étapes de leur année (mutation inter, mutation intra, reclassement...)



ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL

Actions sociales

Le mois de septembre est traditionnellement un mois d'actions sociales. Septembre 2025 n'échappe pas à la règle et s'avère encore plus chaud que les rentrées précédentes. Un gouvernement est tombé, un autre

est nommé...encore une fois. Les tensions sont encore plus vives face à la surdité profonde d'un chef d'état emmuré dans ses certitudes. Le mouvement du 10 septembre a été fortement suivi dans les lycées

généraux des grandes villes de l'ouest. Le 18 septembre a été un jour d'actions inter syndicales avec un grand nombre de manifestants.

Mobilisons nous de nouveau ce 2 octobre !



Pour se défendre collectivement : adhérer c'est agir

De nombreux collègues ont déjà renouvelé leur adhésion et le secrétariat académique les en remercie.

Si vous ne l'avez pas encore fait le bulletin pour l'année est disponible sur le site académique du SNUEP (<http://rennes.snupe.fr>), vous pouvez aussi adhérer en ligne à l'adresse suivante :

<https://snupe.fr/adhrere-snupe-fsu/>

Rappel : 66% de la cotisation est l'objet d'un crédit d'impôt.

Merci d'envoyer le bulletin au local de Rennes (voir adresse

en pied-de-page) plutôt qu'au SNUEP national pour que la section académique puisse

prendre en compte plus rapidement l'adhésion ou la ré-adhésion.

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt

égal à 66 % de votre cotisation,

que vous soyez imposable ou non



108 € = 36 €